



Décision n° 00601 /D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du 19 AVR 2024
portant publication des résultats relatifs à la Demande de Cotation n° 00066/DC/CCAA/CIPM/2024 du 18 mars 2024 pour le recrutement d'un courtier pour la gestion du fonds maladie des dirigeants, du personnel de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ainsi que leurs familles (En procédure d'urgence).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'Aviation Civile au Cameroun ;
- Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/174 du 09 avril 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu le Décret N° 2023/144 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu la Circulaire n° 0001/PR/MINMAP/Cab du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;
- Vu la Décision N° 00434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La Demande de Cotation n° 00066/DC/CCAA/CIPM/2024 du 18 mars 2024 pour le recrutement d'un courtier pour la gestion du fonds maladie des dirigeants, du personnel de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ainsi que leurs familles (En procédure d'urgence) ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu Le procès-verbal d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation susmentionnée suivant les modalités détaillées dans le tableau ci-après :

Attributaire	Objet	Montant TTC en chiffres (FCFA)	Montant TTC en lettres (FCFA)	Délai d'exécution
PASS 24 Cameroun SAS Tél : 656 90 13 90 699 90 14 14 B.P : 2265 Douala	Le recrutement d'un courtier pour la gestion du fonds maladie des dirigeants, du personnel de la CCAA ainsi que leurs familles.	49 416 902	Quarante-neuf millions quatre cent seize mille neuf cent deux.	Douze (12) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise, est invité à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction Technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : Les dépenses inhérentes aux prestations objet de la Lettre-Commande susmentionnée, seront imputées sur la tâche : **4050 4006** de la ligne : **612 050** du budget de la CCAA, exercices 2024 et suivants.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Copie :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ Tous les Directeurs ;
- ✓ CFS/AE ;
- ✓ CRP/ Affichage/ Chronos ;
- ✓ SMAS ;
- ✓ Intéressé et,
- ✓ Archives.



Paul ASSOUMOU KOKI

000601

19 AVR 2024

Décision n° _____ /D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMAS du _____
portant publication des résultats relatifs à la Demande de Cotation n° 00066/DC/CCAA/CIPM/2024 du 18 mars 2024 pour le recrutement d'un courtier pour la gestion du fonds maladie des dirigeants, du personnel de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ainsi que leurs familles (En procédure d'urgence).